

Projet territorial d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Communauté de communes du FRONTONNAIS



1 L'élaboration du projet

Le nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) a été adopté en février 2020 lors de la révision conjointe des documents cadre de la politique départementale de l'habitat de la Haute Garonne.

L'Etat et le Département, co-pilotes du schéma, ont fait le choix de l'échange et de la concertation avec les territoires : chaque intercommunalité concernée par les prescriptions (ou recommandations) du schéma a eu la possibilité de définir son propre projet d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Pour les accompagner, l'assistance technique de la coopérative-conseil Place a été mise à leur disposition.

La Communauté de communes du Frontonnais s'est saisie de la proposition et a défini la « feuille de route » qui précise ses priorités et ses engagements pour améliorer les conditions d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur son territoire.

> Rappel des prescriptions / recommandations actuelles du SDAHGV

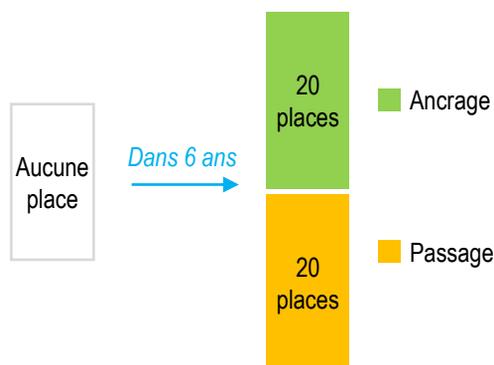
□ Ancrage & Passage

▪ Prescription

Créer 40 places au titre des prescriptions non réalisées pour Fronton (20) et Castelnau-d'Estrétefonds (20)
Dont au moins 50% en solutions adaptées à l'ancrage.

▪ Recommandation

Consacrer une partie des places prescrites à des solutions adaptées au relogement de la dizaine de familles «sédentarisées» depuis 30 ans à Bouloc sur des terrains non aménagés.

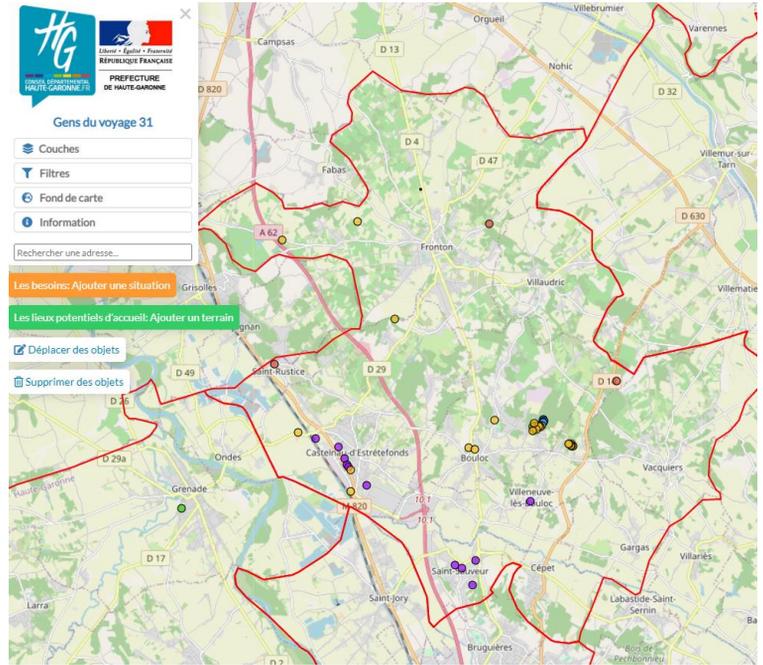


Possibilité pour l'intercommunalité de préciser la vocation et la localisation des 40 places à créer, dans le cadre de son projet territorial d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

2 Les éléments clés du diagnostic

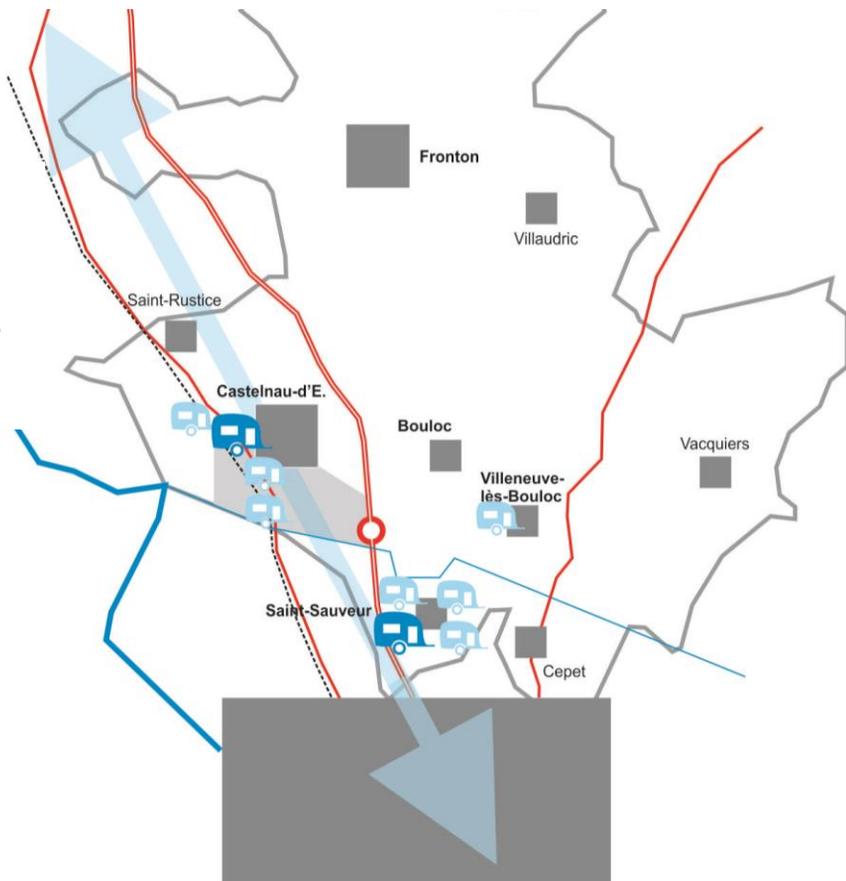
La « feuille de route » repose sur une connaissance affinée des sites de passage ou d'ancrage des gens du voyage. Le niveau et la nature de leurs besoins ont été consolidés au moyen de l'outil de webmapping spécialement conçu pour permettre aux acteurs locaux de localiser les sites et de renseigner les situations.

A l'échelle de la CC du Frontonnais, cet outil a bénéficié d'une mobilisation forte des élus et d'un suivi en Commission Aménagement. Traités et cartographiés, les enseignements collectés permettent de disposer d'un regard partagé sur la présence des gens du voyage et leurs conditions d'installation ou de séjour.



□ Des situations de passage le long de l'A62

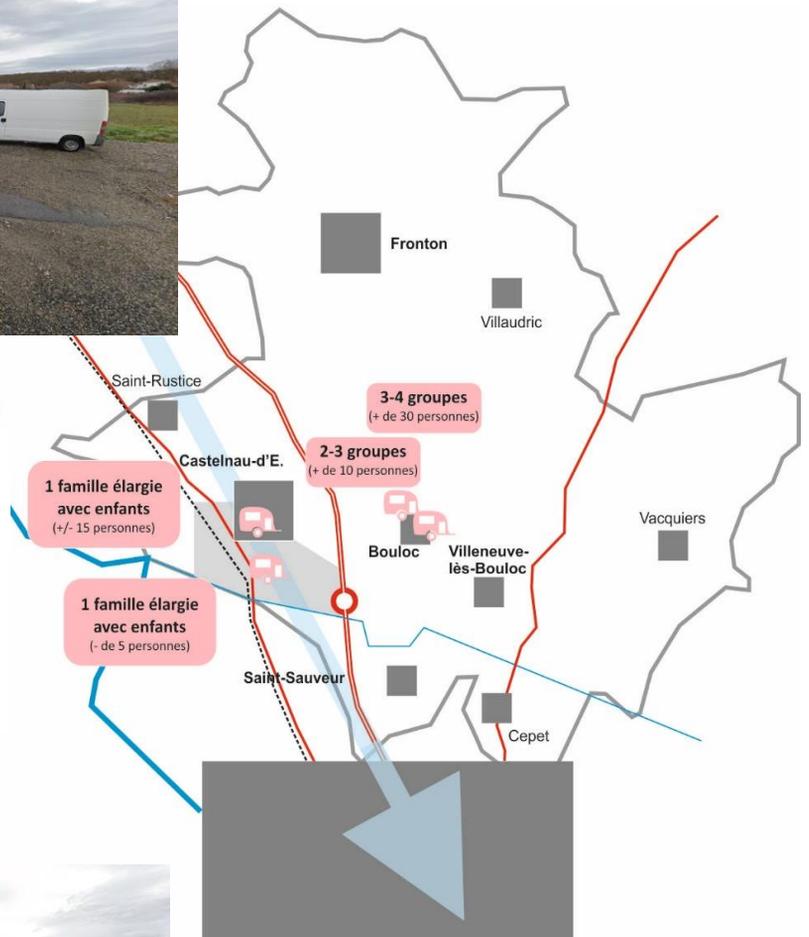
- L'axe de l'A62 structure l'itinérance des groupes de voyageurs. Certains séjournent régulièrement sur le territoire. Avec la proximité de Toulouse, le Sud de la Communauté de communes est plus particulièrement concerné.
- 9 terrains sont mobilisés de façon récurrente entre Castelnau et Saint-Sauveur
- En 2021, une vingtaine de caravanes se sont installées à Castelnau et une dizaine à Saint-Sauveur



□ Des situations d'ancrage problématiques sur le domaine public

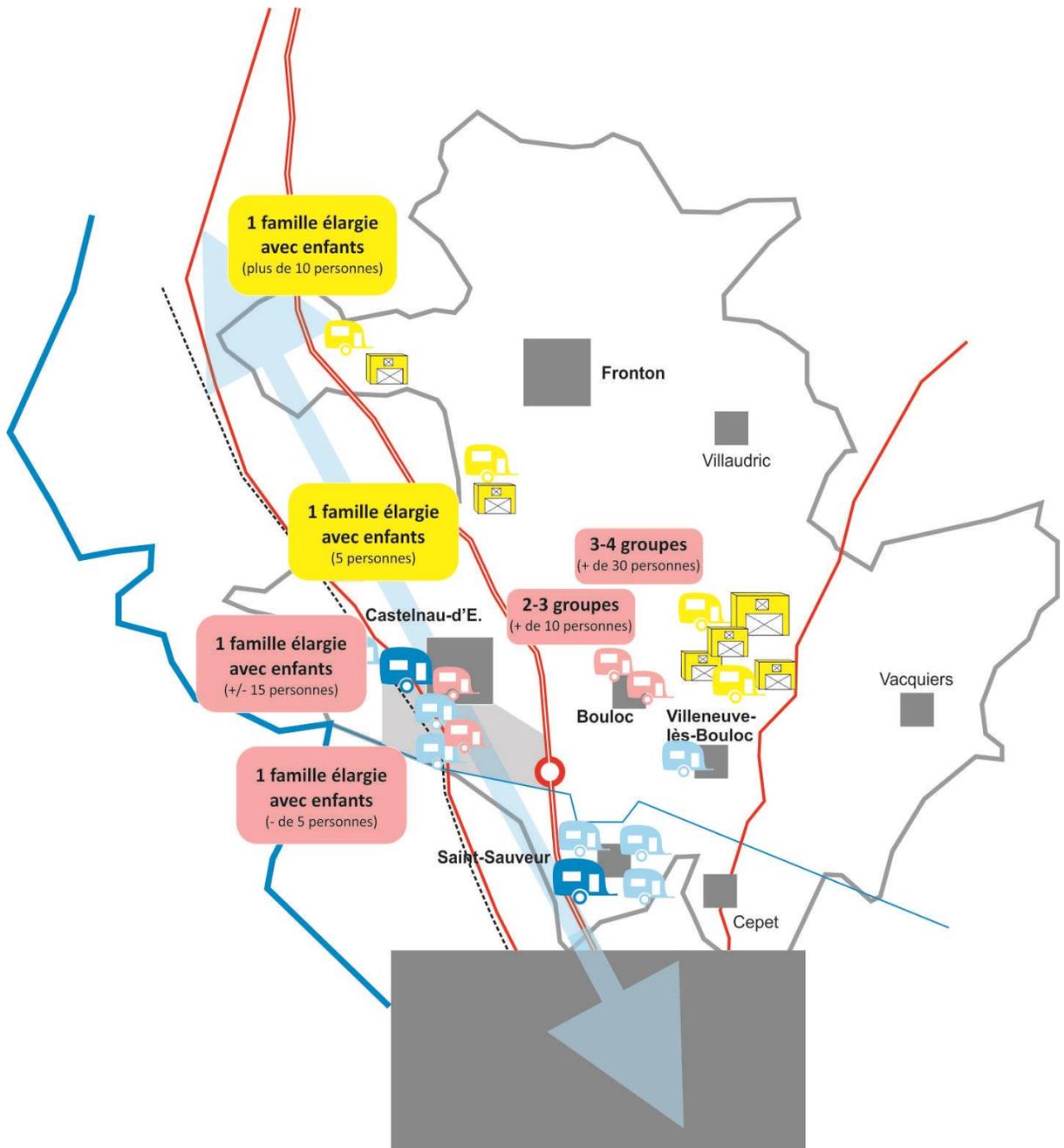


- Deux situations isolées à Castelnaud-d'Estrétefonds autour de deux groupes familiaux qui occupent à l'année ou dans le « mal stationnement tournant », les délaissés de parking autour de la zone d'Eurocentre



- Deux situations dans le centre bourg de Bouloc. L'une sur le parking du supermarché regroupant moins de 10 personnes (2-3 groupes familiaux) et pouvant poser des difficultés de voisinage et de salubrité. L'autre en caravanes et en habitation légère, regroupant davantage de personnes, sans que leur présence pose des difficultés particulières.

> Pour les gens du voyage, la **Communauté de communes du Frontonnais** est à la fois **un axe de passage le long de l'A62** ainsi qu'un **territoire d'installation de familles** dans le prolongement de l'attractivité toulousaine. Cette expression plurielle des besoins invite à développer des solutions diversifiées.



Situations d'ancrage problématiques sur le domaine public



Situations de passage récurrentes

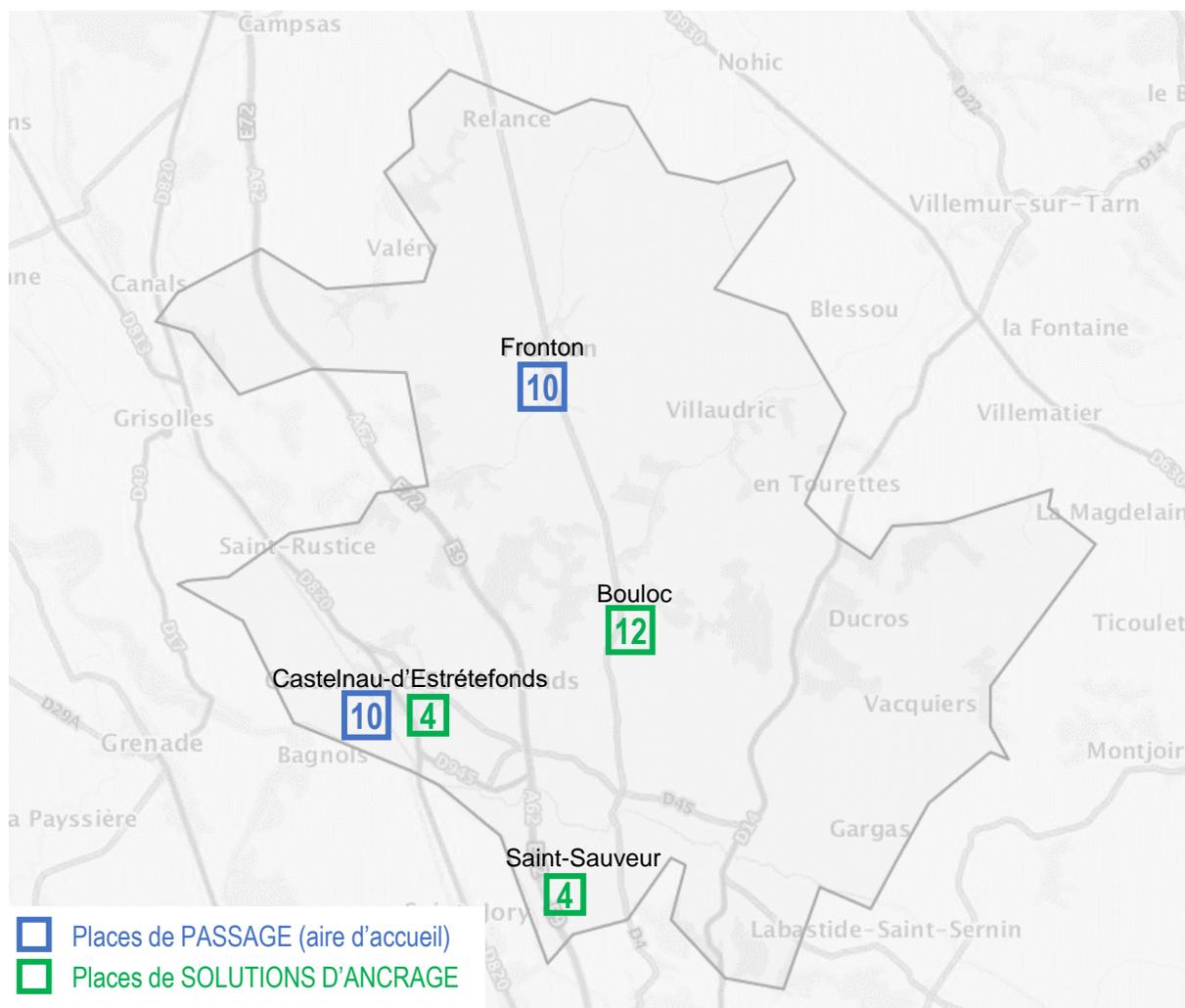


Situations d'ancrage problématiques sur des terrains privés

3 Les engagements de la communauté de communes du Frontonnais

Sur la base du partage du diagnostic, la communauté de communes du Frontonnais s'engage à améliorer les conditions d'accueil et d'habitat des gens du voyage au moyen des propositions suivantes.

- **Création de deux aires d'accueil dédiées au passage**
 - 1 aire de 10 places à Castelnau-d'Estrétefonds,
 - 1 aire de 10 places à Fronton
- **Création de 5 terrains familiaux locatifs, dédiés à l'ancrage**
 - 1 terrain de 4 places à Castelnau-d'Estrétefonds
 - 1 terrain de 4 places à Saint-Sauveur
 - 3 terrains de 4 places à Bouloc (ou 12 places au total)



Les engagements de la communauté de communes du Frontonnais répondent aux priorités du SDAHGV de la Haute-Garonne.

Les co-pilotes appuieront la mise en œuvre du projet proposé par l'intercommunalité et veilleront à asseoir ses conditions de faisabilité / réussite notamment autour des enjeux suivants.

□ Prolonger la dynamique d'échanges enclenchée à l'occasion de l'élaboration de la « feuille de route »

L'élaboration de la « feuille de route » a donné l'occasion de se saisir d'un domaine d'intervention jusque-là rarement partagé à l'échelle communautaire. La dynamique a bénéficié d'une mobilisation active des élus. Ces derniers ont réussi à s'entendre à la fois sur la vocation et la répartition équilibrée entre communes des places prescrites par le SDAHGV. Ces avancées ont été rendues possibles par le portage politique et l'animation technique d'un cadre de travail dédié. Lequel invite à être prolongé pour accompagner le passage des intentions à leur mise en œuvre opérationnelle.

□ Accompagner la concrétisation des ambitions du projet

Le projet volontariste décidé par la Communauté de communes du Frontonnais demande à être accompagné pour voir ses ambitions se concrétiser.

- La recherche multi-sites du foncier nécessaire au développement des solutions d'ancrage et de passage constitue l'un des premiers défis. Différentes pistes sont ici à explorer : examen de la capacité des gisements de propriété publique à asseoir les réponses, identification des opérations HLM en cours non réalisées susceptibles de faire l'objet d'un ajustement pour inclure des opérations d'habitat adapté ou encore vérification des possibilités de régularisation au regard du droit de l'urbanisme...
- Les situations repérées lors de l'élaboration du diagnostic – et plus particulièrement celles associées à des conditions d'ancrage problématiques ou à des installations illégales récurrentes dans le « mal stationnement tournant » –, invitent à être mieux connues, pour cerner les attentes et le rapport à l'habitat, identifier les solidarités familiales autant que les difficultés de cohabitation, ou encore évaluer les capacités financières.

Pour avancer sur ces enjeux, l'inscription dans la MOUS prévue par le Département et l'Etat à l'échelle départementale pourrait marquer une première étape.